

3. Politique des taux de changes. Nous améliorerons nos procédures de consultation, la convergence de nos politiques et la coopération internationale, afin de contribuer à la stabilisation des marchés des changes et ce, à la lumière des conclusions qui ressortent de notre Etude sur les interventions sur les marchés des changes.

4. Politiques en faveur de la productivité et de l'emploi. Tout en utilisant les signaux du marché pour prendre des décisions économiques efficaces, nous prendrons des mesures en vue d'améliorer la formation et la mobilité des travailleurs en portant une attention spéciale à l'égard du chômage des jeunes, ainsi que pour promouvoir des ajustements structurels permanents, notamment:

- en rehaussant la flexibilité et l'ouverture des économies et des marchés financiers;

- en encourageant la recherche et le développement, ainsi que la rentabilité et les investissements productifs;

- en poursuivant dans chaque pays des efforts d'ajustements structurels (par exemple, au moyen de politiques régionales, sectorielles, énergétiques), et en améliorant au besoin la coopération internationale dans ce sens.

IV. Nous continuerons de procéder, ensemble et régulièrement dans ce cadre, à l'évaluation de nos progrès, d'étudier toute action correctrice qui s'avérerait nécessaire et de réagir rapidement aux changements significatifs.